**POINT DEBAT / Vers le « grand oral » : faut-il libéraliser les services publics ?**

**Sensibilisation :**  vidéo : Euronews : 1er juillet 2007 : ouverture à la concurrence pour tous (élargissement aux particuliers après les professionnels en 2004)

**ETAPE 1 : rechercher des arguments**

**Consigne :** en vous appuyant sur le contenu du cours et le texte ci-dessous, listez les avantages attendus et les inconvénients de la libéralisation des services publics : quelques pistes + extraits du texte

|  |  |
| --- | --- |
| **Avantages**  | **Inconvénients** |
| * baisser les prix,
* permettre aux consommateurs de bénéficier d’une plus grande qualité et/ou diversité de service,
* Améliorer la qualité,
* Développer l’innovation.
 | * Les producteurs conservent donc, comme avant la libéralisation, un pouvoir de marché et un contrôle important des prix (price-maker) : la baisse des prix attendue n’est pas toujours observée et le consommateur est confronté à davantage d’incertitude (fluctuations des prix).
* D’autre part, la recherche de rentabilité peut entrainer une dégradation de la qualité pour les usagers(sous-investissement → risques de pannes et dysfonctionnement, problème d’ « équité territoriale » etc.) :
* Enfin, il peut y avoir une précarisation des travailleurs puisque la recherche de rentabilité financière s’accompagne d’une volonté de réduction des coûts et d’un recours accru à l’externalisation.
 |

Depuis plus de trente ans, UE et Etats membres mènent des politiques de libéralisation et d’ouverture progressive à la concurrence de services publics. Sans pour autant évaluer leurs conséquences.

Depuis les années 1980, l’Union européenne et les Etats membres ont conduit des politiques de libéralisation des services publics de réseau (communications, énergie, transports), avec l’ouverture progressive à la concurrence d’activités jusque-là organisées en situation de monopole national ou territorial. Plus de trente ans après, les institutions européennes et nationales suivent la même orientation, avec les « paquets » législatifs énergie, transports et bientôt services postaux. Mais cela se fait sans évaluation des effets économiques, sociaux et sociétaux de ces politiques. [...]

Le premier constat met l’accent sur les responsabilités essentielles des Etats membres et de leurs gouvernements : ils négocient et adoptent les règles européennes, ils les transposent et les appliquent ensuite. La Commission européenne joue un rôle clé, compte tenu de son monopole de proposition législative mais, pour l’essentiel, elle ne décide pas et n’est pas le responsable en dernier ressort. La seconde caractéristique concerne la situation aujourd’hui très disparate qui existe dans les différents pays, après trente ans de « règles communes ». On voit cependant se dégager des tendances générales.

Si on introduit de la concurrence, celle-ci tend à être oligopolistique : seul un petit nombre d’entreprises entrent en jeu, souvent à l’échelle européenne (le marché de l’électricité est ainsi dominé entre quatre acteurs), ce qui limite la concurrence et leur donne beaucoup de latitude pour fixer les prix ou la variété des services. On se retrouve ainsi avec les défauts du monopole... sans ses avantages [...]. La concurrence se développe surtout sur des niches ou sur certains segments de marché (« écrémage »). Les statuts des opérateurs historiques, qui étaient presque partout de droit public, relèvent du droit commun. Les opérateurs tendent à développer des segmentations sociales et territoriales et à diversifier leurs activités comme leurs terrains d’action, mettant en cause les principes antérieurs d’égalité de traitement ou d’universalité. La rentabilisation financière devient prioritaire au risque d’entraver la durabilité. On observe un recours à des externalisations croissantes aux effets négatifs sur la société. Enfin, dans le domaine des relations sociales, la tendance est à la précarisation des emplois (emplois temporaires, mini-jobs, travail en statut d’indépendant ou sous-traité, salarisation et/ou formations internes réduites, reconversions professionnelles plus fréquentes... )  davantage qu’à une généralisation du dumping social.

Le rapport suggère quelques pistes générales au niveau européen, mais les autorités nationales, régionales et locales doivent intervenir. Elles devraient organiser l’expression des besoins des utilisateur du service et de ses évolutions, de façon à pouvoir clairement définir les objectifs et missions de chaque service qui fondent son caractère de service public ou de service d’intérêt général, les règles et normes particulières dont ils relèvent, les « obligations de service public » et/ou « obligations de service universel ». Elles peuvent également déterminer le territoire pertinent et le mode d’organisation de l’activité et du secteur concerné le plus adapté aux finalités retenues, droits exclusifs ou spéciaux, concurrence, en conjuguant les avantages respectifs de la concurrence et de la coopération (« coopétition »). Elles peuvent intervenir sur le mode de financement de l’activité, de l’accès au service et de la compensation des obligations imposées aux opérateurs. [...]

Le bilan de la libéralisation des services publics européens ne jouent pas en sa faveur. Avant de poursuivre le mouvement, il est important d’évaluer les mesures passées. D’autre voies sont possibles qui laissent plus de place à un meilleur équilibre dans la définition et la mise en œuvre de la mise à disposition de services publics.

*Source :* Pierre Bauby, « Europe et services publics : un bilan des libéralisations », 2019

**ETAPE 2 : défendre un point de vue à l’oral : /4 pts (3 pts fond ; 1 pt forme)**

**Support : PODCAST : FC, « le pourquoi du comment » : « pourquoi l’euro est-elle une monnaie incomplète ? »** [**https://www.franceculture.fr/emissions/le-pourquoi-du-comment-economie-social/pourquoi-l-euro-est-il-une-monnaie-incomplete**](https://www.franceculture.fr/emissions/le-pourquoi-du-comment-economie-social/pourquoi-l-euro-est-il-une-monnaie-incomplete)

**Consigne :** sur le modèle du podcast précédent réalisez une capsule audio répondant à la question de départ : « faut-il libéraliser les services publics ? »

**Modalité :** travaux en groupe : 2 + 2 pour les arguments